



**Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union
Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de l'Hérault.**

1er Avril 2006 à ROQUEBRUN.

Présents :

- M. Roblès** – Président OT du Caylar - Président de l'UDOTSI.
M. Rosier-Dufond – Président de la FROTSI Languedoc-Roussillon.
M. Aldié – Directeur OMT Lamalou les Bains – Conseiller Technique UD.
Mme Aragon – Présidente O.T. Roquebrun – Administratrice UD.
M. Arnal – Président O.T. Frontignan.
M. Arcas Vice président du Conseil Général représentant **M. Vézinhet**, Pt Conseil Général et **M. Mesquida** Pt. des Maires Hlt.
M. Bascoul – Administrateur de l'O.T. de Puisserguier – Vice Président UD.
Mme Bayle – Responsable Service Tourisme de Roquebrun
M. Bedouin – Président O.T. Capestang.
Mme Binder – Directrice O.T. Montpellier.
Mme Bonnet – Présidente S.I. Olonzac – Secrétaire Générale UD.
Mme Bonniol Hôtesse O.T. Paulhan.
M. Branville - Président O.T. Olargues - Administrateur UD.
M. Castel – Maire de Roquebrun.
M. Clavel - O.T. Administrateur OT Villeneuve les Béziers - Administrateur UD.
M. Combes – Directeur O.T. Lodévois.
M. et Mme Crisias – Administrateurs O.T. Agde.
Mme Donaghy - Hôtesse O.T. Cazouls les Béziers.
M. Espinassier – Président O.T. de Lodève – Administrateur UD.
M. Garnier – Président O.T. Vic la Gardiole – Vice Président UD.
M. Gris – Président O.T. Balaruc les Bains.
M. Huguet – Président O.T. Montpellier.
Mme Juarez - C.C.I. de Montpellier, Chef du Service Tourisme.
M. Lacugue – Président O.T. Puisserguier.
M. Luchaire – Président O.T. Clermont l'Hlt.
M. Michel – « La Lettre T ».
M. Perrette – Administrateur O.T. Sète – Trésorier Général UD.
Mme Philippe – Directrice O.T. Lunel – Conseiller Technique UD.
M. Pouget – Président Délégué OT Cazouls les Béziers.
Mme Ramond – Présidente O.T. Fraïsse sur Agoût.
M. Roméro – Administrateur O.T. Béziers – Administrateur UD.
Mme Rugiéro – Directrice O.T. Frontignan.
Mme Salles – Administratrice S.I. Faugérais – Vice Présidente UD.
M. Savajol – Président OT. Murviel les Béziers.
M. Senal – Trésorier O.T. Cazouls les Béziers.
Mme Serres – Présidente OT Ganges – Administratrice UD – CCI Montpellier.
M. Sert – Président O.T. Paulhan.
M. Tinel – Administrateurs O.T. Avène – Président Délégué UD.
M. Valenti – Adjoint au Maire Balaruc les Bains.
M. Peligry - Technicien UD/CDT.
Mme Cambon – Responsable Administrative de l'U.D.

Excusés :

M. Vézinhet - Président du Conseil Général, représenté par M.Arcas, Vice Président du Conseil Général.

M. Villaret-Président du Comité Départemental du Tourisme,Vice Président du Conseil Général – Vice Président UD., représenté par M. Arcas, Vice Président du Conseil Général.

M. Vidal - Sénateur – Conseiller Général – Vice Président UD - pouvoir.

M. Mesquida – Président Association des Maires – Vice Président UD – pouvoir

M. Dudicourt – Délégué Régional au Tourisme.

M. Bèzes - Directeur OMT Le Cap d'Agde.

Mme Blézy – Présidente O.T. Cessenon.

Mme Bourgogne – Présidente S.I. Minerve -pouvoir.

Mme Capillon – Présidente O.T. Saint Martin de Londres - pouvoir.

M. Charré – Président O.T. Avène – pouvoir.

M. Despeysse - Directeur Comité Départemental du Tourisme.

M. Dunoyer - Président OT La Grande Motte - pouvoir.

M. Hernandez – président O.T. Sète – pouvoir.

M. Lacaze – Président Honoraire UD. – pouvoir.

M. Lary – Administrateur O.T. Balaruc les Bains- Conseiller Technique UD.

M. Laurent - Président O.T. Magalas.

M. Lopez – Chambre de Métiers – pouvoir.

M. Loustau – Président O.T. Lattes – pouvoir.

M. Matet – Président O.T.Saint Guilhem Vallée de l'Hérault - pouvoir.

Mme Méloni – Responsable O.T. Bédarieux.

M. Pieri – Président O.T. La Salvetat sur Agoût Administrateur UD.- pouvoir.

M. Pioch – Président O.T. Vias – Administrateur UD.

M. Priu – Président O.T. Castries – pouvoir.

M. Roques - Président l'O.T. de Lamalou les Bains, représenté par M. Aldié - pouvoir.

M. Sauvade – Président O.T. Marseillan.

Mme Surjous - Présidente O.T Agde – pouvoir.

M.Vabre – Président O.T. Roujan.

M.Vogel-Singer – Président O.T. Pèzenas.

A 9heures 30, le Président Roblès ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ORDRE du JOUR

Modifications des articles 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10. (Imprimés en gras et en italique dans le texte).

Art. 1 Voir modification en fin de compte-rendu. L'ordre dans lequel sont prises les décisions étant ainsi respecté.

Art. 2 - Le siège social de cette Association est établi à ***La Maison du Tourisme - Avenue des Moulins 34184 MONTPELLIER***, il pourra être transféré en tout autre lieu du ressort de l'Association par simple décision de l'Assemblée Générale.

La durée de l'Association est illimitée.

Art. 4 - Pour mieux réaliser ces objectifs, *le département est divisé en 7 secteurs correspondants aux entités touristiques suivantes :*

- *Causses et Vallées*
- *Haut Languedoc*
- *Montpellier/Camargue*
- *Pays de Béziers*
- *Pays de Thau*
- *Pic St Loup/Haute Vallée de l'Hérault*
- *Vignobles*

Art. 5 - L'Union se compose :

- a) des Offices de Tourisme classés 1, 2, 3, 4 étoiles, *quel que soit la forme de gestion publique ou privée choisie par leur collectivité locale.*
- b) des Syndicats d'Initiatives.
- c) des représentants des assemblées et collectivités publiques ou privées désignées par le Conseil d'Administration.
- d) de membres honoraires reconnus par le conseil d'administration.

Art. 6 - La qualité de membre se perd dans les conditions habituelles à toute Association, notamment par démission ou par radiation prononcée par le Conseil pour non paiement de la cotisation, ou pour motif grave, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, *dans les 30 jours consécutifs suivant le C.A. décisionnaire.*

Toute radiation ou exclusion pourra faire l'objet d'un appel devant le Conseil d'Administration de la Fédération Régionale.

Art. 8 - L'Assemblée Générale est composée de :

- 2 Délégués pour chacun des Offices de Tourisme classé 2, 3, 4 étoiles.
- 1 Délégué pour chacun des Offices de Tourisme classé 1 étoile.
- 1 Délégué pour chacun des Syndicats d'Initiative.
- 1 Délégué des Membres Honoraires
- **2 Délégués des Directeurs d'O.T.**
- 1 Délégué par collectivité publique ou privée:

Le Président du Conseil Général

Le Président du Comité Départemental du Tourisme

Le Directeur du Comité Départemental du Tourisme.

Le Président de la C.C.I. de Montpellier – *Lodève.*

Le Président de la C.C.I. de Béziers – Saint Pons de Thomières.

Le Président de la C.C.I. de Sète – Mèze – Frontignan.

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.

Le Président de la Chambre de Métiers de l'Hérault.

Le Président de l'Association des Maires du Département.

Les votes interviennent à bulletin secret, si un seul des membres de l'Assemblée Générale en fait la demande.

Les votes par procuration sont admis. Chaque membre ne pourra détenir plus de deux pouvoirs. Ces derniers devront être annoncés en début de séance à défaut de quoi ils ne pourront être utilisés.

Art. 9 - L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de :

- **27 membres** dont **18 élus** pour 3 ans à bulletin secret, par l'assemblée générale et éligibles par 1/3 chaque année. (les membres sortant sont rééligibles).
- et **9 membres** représentant des assemblées et collectivités publiques ou privées suivant décision de l'assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration sont choisis parmi les membres de l'assemblée générale. Dans le cas où il est fait appel à des personnes extérieures aux offices de tourisme et syndicats d'initiative, leur nombre au conseil d'administration ne peut excéder le 1/3 du nombre de celui-ci.

La présidence est obligatoirement dévolue à un membre du Bureau d'un Office de Tourisme - Syndicat d'Initiative. Peuvent également faire partie du conseil d'administration, les représentants des assemblées et collectivités publiques ou privées, suivant décision de l'assemblée générale.

Art. 10 - Le Conseil d'Administration élit en son sein, à bulletin secret, pour 3 ans, un bureau composé de :

1 Président
1 Président Délégué
Des Vice - Présidents
1 Secrétaire Général
1 Secrétaire Adjoint
1 Trésorier Général
1 Trésorier Adjoint.

Le nombre de Vice-Présidents sera décidé par le Conseil d'Administration. Si un membre du Bureau perd sa qualité de membre du Conseil d'Administration, il perd automatiquement sa qualité de membre du Bureau.

Le Président du Comité Départemental du Tourisme et le Président des Maires sont membres de droit du Bureau.

Cette A.G. Extraordinaire se termine vers 10 heures 30.

A la demande unanime des membres présents celle-ci est ré-ouverte à la fin de la tenue de l' A.G. Ordinaire pour apporter une modification à l'article 1 des statuts : à savoir le changement de l'appellation Union en **Fédération**. Cette modification permet d'adopter une logique, car sur le territoire français, les structures régionales et nationale, sont nommées : Fédérations Régionales (pour la plupart) et Fédération Nationale.

L'article 1 se présente donc ainsi :

Art. 1 - Il est formé entre les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du département de l'Hérault et adhérant aux présents statuts, une association régie par la loi de 1901, qui prend le nom de **FEDERATION** DEPARTEMENTALE DES OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE DE L'HERAULT.

L'affiliation d'un office de tourisme ou d'un syndicat d'initiative à sa **Fédération** Départementale entraîne son affiliation de droit à la Fédération Régionale du Languedoc-Roussillon et à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

Peuvent également faire partie de la **Fédération** Départementale, les autorités énumérées à l'article 5.

Toutes les modifications apportées aux statuts, sont adoptées à l'unanimité, et dans l'ensemble des statuts tous les mots « union » seront remplacés par **Fédération**.
